

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, AVIS est par la présente donné, que le ***Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*** adopté à la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 mai 2022, entrera en vigueur le 6 juin 2022.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Ce 25 mai 2022.

Le secrétaire général,

Me Mario Champagne
Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Québec 